Zeitschrift: Le pays du dimanche Herausgeber: Le pays du dimanche

Band: 2 (1907)

Heft: 78

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : la dévine des Robisquet

Autor: Gaell, René

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-256979

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

POUR TOUT AVIS et communications 8'adresser a la rédaction du

PAYS

Pays du dimanche Porrentruy TELEPHONE

DIMANCHE

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

Un jugement maçonnique

An moment où les événements du Midi se déroulent avec leur terrifiante logique, on communique un document curieux, qui achève bien de peindre le régime sous lequel ont vécu, durant de longues années, les malheureux départements aujourd hui saignés par M. Clemenceau, après avoir été ruinés par les fraudeurs et leurs députés. C'est un jugement rendu par un tribunal maçonnique. Il pourrait faire une annexe interessante au livre que vient de publier M. Jean Bidegain sur . la Magistrature et la Justice des Loges ..

Avant de le transcrire textuellement, quelques mots d'explication paraissent néces-

Il s'agit de deux fonctionnaires, le F... X.. et le F.'. Z... Le F.'. Z..., affilié à la Maffia composée de politiciens et de grands fabricants de vins artificiels qui règne encore sur le Languedoc, favorisait de tout son pouvoir les lucratives, mais pen honorables opérations de ses acolytes. Le F.'. X..., son inférieur, mêlé malgré lui à ces tripotages, avait à diverses reprises adressé à l'administration de nombreuses plaintes, dont quelques-unes allèrent même ju-qu'au cabinet du ministre. Si, d'abord, elles n'aboutirent à rien, on doit reconnsî re cependant que, à la longue, elles ne furent pas absolument inutiles. Le F.'. X..., en effet, le dé-nonciateur des actes délictueux commis avec la complicité administrative, se tronva un beau jour révoqué. On sait qu'il ne fait pas bon d'être honnête homme dans le pays de la . Petite Chapelle ..

Feuilleton du Pays du dimanche 4

La déveine des Robisquet

par René GAELL

Quand ils furent rentrés en possession de leurs habits, la baigneuse vint se planter devant la buvette.

Vous désirez quelque chose, Madame? demanda la demoiselle moqueuse de tout à

- O i, Mademoiselle, minauda la grosse bourgeoise; servez moi pour un sou de rhum avec quelque chose de doux avec.

- Nous ne tenons pas cet article-là, Madame, fit la jeune fille très sérieusement, mais si vous voulez vous rafraîchir à bon marché, adressez vous donc à l'établissement d en face, dit-elle en moi trant la mer; on y boit mieux et ça coûte moins cher.

Le F.'. X..., mal content, - et la chose s'explique, - n'en continua que plus énergiquement la campagne qu'il menait contre le F.'. Z., tonjours en fonctions, cela va de soi. La Justice, dite régulière, ne songea pas une minute à poursuivre l'accusateur pour dénonciations calomnieuses; elle ne demandait que le silence, qui est d'or, comme vous ne l'ignorez point, et, à défaut de pouvoir l'imposer à ce gêneur de X..., elle conservait, elle, le plus prudent mutisme. Par malheur, le scandale grossissait. C'est alors que se produisit un événement peu banal. L's magistrats de M., le garde des sceaux ne bougeaient point; les magistrats maçonniques se mirent en mouvement, citèrent à leur barre les FF .. X et Z., et rendir nt le jugement suivant que je livre . in extenso » à vos méditations :

Jugement du jury de première instance rendu sur la plainte du F.'. X, contre le F.'. Z, de la.'. l' « Action sociale, or.'. de Béziers.

Le jury après avoir entendu la plainte et la déposition du F.'. X faite dans la séance du 10 décembre et procédé à un examen at

tentif des pièces déposées par le plaignant; Après avoir entendu la défense du F.'. Z, présentée par le F.'. D. dans la seance du 13 décembre ;

Après avoir entendu les dépositions du F.'. C. et du F.'. M dans la séance du 19 décembre et pris connaissance des lettres datées des 8 et 14 décembre, adressées par le F.'. Z aux F.'. C., vénérable et D., son défenseur. déposées par le F.'. C. dans cette

Considérant qu'il résulte des documents

M^{me} Robisquet très courroucée fit des yeux de merlan frit, voulut riposter, mais son mari

- Viens donc, dit-il, puisque ces genslà se moquent de nous, ils n'auront pas notre clientè'e. Demain, nous irons chercher

Hé as! où seront les Robisquet demain? Et comme ils sor'aient, la marchande de chande les entendit derrière elle une voix moqueuse qui répétait :

- Un sou de rham avec quelque chose

Elle rougit et pressa le pas.

Cependant 5 heures sonnaient.

- Si nous rentrions? proposa Mme Robisquet.

- Dame! fit son mari, j'ai l'estomac audessous des talons.

Ils s'acheminerent vers l'avenue des Til-

A la porte du nº 18, ils trouvèrent une

soumis et des dépositions entendues, que sans avoir à apprécier si la révocation du F.'. X était ou non justifiée, le jury a pu cependant se faire la conviction que les prin-cipaux griefs reprochés au F.'. X dans sa révocation étaient antérieurs à son admission dans la Maçonnerie;

Considérant que ces griefs connus du F.'. Z. au moment de l'initiation du profane X., n'ont pas empêché le F.'. Z de défendre ardemment son admission;

Attendu que le refus d'explication de la part du F.'. Z et le défaut de communication des pièces officielles qui leur avaient été promises, n'ont pu permettre au jury d'apprécier complètement son attitude à l'égard du F.'. X;

Attendu que les affirmations du F.'. X, quoique très catégoriques n'ont pas paru une preuve suffisante de la culpabilité du

Attendu d'autre part, que si le F.'. Z a le droit de se renfermer dans ses attributions profanes comme il le déclare dans ses lettres des 8 et 14 décembre, son devoir de maçon lui faisait l'obligation d'avoir au moins autant de déférence à l'égard du jury maçonnique que du jury profane auguel il a soumis tous les documents;

Attendu qu'en méconnaissant au jury maçonnique le droit d'apprécier des actes professionnels à l'égard d'un F.'., le F.: Z a méconnu les principes de solidarité de justice et de fraternité qui sont la base de notre institution;

Par ces motifs, et dans l'impossibilité de se procurer les preuves suffisantes, le doute devant profiter à l'accusé;

bonne femme qui les attendait impatiemment, ayant r çu d'eux l'annonce de leur arrivée pour 3 heures.

Ils inspecièrent leur petit domicile, le trouvèrent con fortable quoique un peu cher, s'extasièrent sur la vue splendide qu'on avait du port, bien qu'on n'aperçût que le bout des mâts. Puis, attablés devant un menu simple, mais substantiel, ils s'abandonnèrent au double charme d'être rentièrs et d'habiter une ville d'eaux. Même ils échangèrent que ques réflexions salées sur la lête que feraient les voisins de la rue de la Perche s'ils les voyaient si bourgeoisement ir stailés à deux pas de l'Océan.

Le propriétaire de la maison, un vieux loup de mer, alla quérir les bagages dans une brouelte. I's s'installèrent commodément pour un mois, en s'abandonnant sans souci aux douceurs de la vie facile des bai-

C'est égal, minaudait Mme Robisquet,

Le jury à l'unanimité déclare le F.'. Z n on counable

A l'unanimité, le jury blâme le F.'. Z pour son incorrection magonnique.

Fait et délivré le 30 décembre 1904. Le Vénérable,

Dans cet extraordinaire jugement rendu à propos d'une affaire de fraude vous no erez que la fraude est la seule chose dont on ne se soucie pas beaucoup, à la loge de l' « Action Sociale », d'évoquer des histoires qui pourraient mal tourner pour la Maffia biterroise; les fraudeurs sont . tabous »; ils continuent, du reste, à l'être.

Mais s'il était besoin de prouver une fois de plus que la Franc-Maçonnerie constitue simplement le gouvernement d'une oligarchie installée sur la France, avec son organitation secrète, sa direction mystérieuse et sa justice particulière, ce document n'apparaîtrait-il pas étrangement significatif? M. Gustave Tery nous avait déjà révélé que la justice des Loges tient en suspens la justice profane, et qu'un fils de la veuve ne saurait prêter le serment légal sans y ê re autorisé par les supérieurs hiérarchiques de sa Congrégation. Nous savons maintenant qu'un fonc ionnaire de l'Etat, ou du moins le personnage que l'on croit être un fonctionnaire de l'État, se trouve d'abord subordonné au pouvoir occulte de la rue Cadet, qu'il doit livrer les « pièces officielles » que l'Etat lui confie aux agents de l'autre Etat dont il s'est re connu membre, et que, s'il ne le fait, il encourt la peine d'un blâme infligé à l'unanimité sous les Colonnes du Templ.

Le F.'. Z .. n'est pas condamné ici comme complice des fraudeurs; il est frappé pour son « incorrection maconnique ... Et l'on peut sans doute s'affliger, mais on ne peut tout de même pas trop s'étonner que le Midi se révolte un jour contre ce régime de 1y rannie non moins abjecte que ruineuse.

(Eclair Comtois.) Maurice Spronck.

THE STATE OF THE S La contrebandière

Guerre d'Espagne. En Andalousie, février 1811, parmi les guérilles des monta-

ça pose les gens d'aller à Royan. Je parie que Mme Lourcy n'aura plus l'insolence de me parler de son fameux voyage de trois jours en Normandie. Elle fera bien, parce que, cette fois, j'aurai de quoi la mettre à

Aussitôt le dîner, ils partir nt « prendre le frais · sur la plage. Et ils disaient cela si prétentieusement que le vieux marin ne put s'empêcher, quand ils furent sortis, de lâcher cette reflexion:

- N'en voilà encore qui ont jamais vu l'eau ailleurs que dans leur cuvette!

Devant l'Ocean sans bornes, aux mur mores des vegues, à la meur des phares mul icolores, M. et Mme Robisquet révèrent longtemps.

* * *

.... La même soirée, comme nos voyageurs arrivaient à Royan, le mystérieux voyageur décoré du matin, retour de Chartres, descendait le boulevard Montparnasse.

Mon cher, disait il à un ami rencontré sur le quai de la gare, il faut les rouler.

Mais.... disait l'autre, ils ne t'ont rien

Non! Mais si t: savais comme ils ont l'air bête, ces marchands de chandelles!

gnards d'Almijaras, des contrebandiers de Gibraltar contre les troupes du général Sébastiani.

Décor d'hiver et de bataille, avec ce premier plan : la mer, et ce fond de tableau : la Sierra de Ronda.

Au mi ieu d'un petit village proche d'El Colmenar, une seule lumière veillait cette nuit-là, dans une maison basse servant de poste à un détachement français.

Elle brillait à l'unique fenêtre perçant la facade dont les contours se fondaient dans

l'obscarité.

Dans la chambre, qu'éc'airait sa faible lueur, isolée comme le feu d'un phare, un jeune lieutenaut de hussards travaillait, pen-

ché sur une carte d'etat major.

Cet officier portait avec élégance le dolman b eu tendre que, depuis Lasalle, on appelait · bleu d'amour . Il était beau, d'une beauté virile et forte, à laquelle le velouté du regard prêtait une pénétrante douceur. Sa fine moustache blonde et ses courts favoris donnaient à cette tête charmante une énergie audacieuse qu'on sentait capable de toutes les conquêtes.

Il étudiait le terrain, scrutant les défilés, levant à peine de temps en temps, son

front courbé vers la lampe.

Soudain on frappa à la porte. Ce brait léger, rompant le silence, fit tressaillir le joune homme.

- Qu'est ceci? murmura t il, un pli de surprise contrariée aux sourcils. Mes soldats ont ordre de pénétrer librement.

On frappa de nouveau.

- Eatrez ! dit le lieutenant.

La porte s'ouvrit. Une forme sombre se dressa sur le seuil. Cette forme s'avança... C'était une femme enveloppée d'une man tille. La manti le s'écarta. Une sigure de jeune fille apparut, synthèse eblouissante des perfections peintes par Murillo.

La physionomie du lieutenant se radou-

Ah! c'est toi, Josefa...

Et il considéra, bienveillant et ravi, le visage au pur profil andalou, les lèvres de grenade sanglante, les prunclles de flamme et de velours, merveilleusement expressives sous-l'arc d'ébène.

Amicalement, il fit signe à la jeune fille

Plusieurs phrases échangées à voix ba se, avec des airs de complot.

- Qu'est ce que ce machin rouge? questionna l'ami, montrant la boutonuière du fa-

cétieux personnage.

- Çi, fit l'autre, c'est une décoration que je me colle en voyage. Qu me donne un prestige épatant. D'abord j'ai gagné ça dans les bougies en aluminium.

Il conta rapidement sa rencontre du ma-

Conment, tu as eu cette audace? fit l'autre en éclaiant de rire.

- Oui, et tu vas voir le reste.

Les deux étudiants disparurent dans un vaste étab is ement, dont la porte à ressort avait cette inscription sur plaque émaillée : Poussez.

.... - Oui, c'est beau, la mer, répétait pour la quarante-septième fois Mme Robisquet.

- Oh! oui, c'est bien bean, la mer, répétait en écho son tendre époux. Mais je m'endors rudement! Quelle bonne nuit nous allons passer!

- Oui, dormir à Royan, disait la femme. Songes-tu que nous avons rêvé à ça pendant quinze ans?

Une petite brise discrète souffluit de l'O-

de s'asseoir. Mais elle refusa du geste et en hâte, sans préambale:

 Lieutenaut de Villebrune, dit-elle, un grand danger vous menace, vous et vos statlos.

- Un danger !... Qu'est ce encore ? Les contrebandiers, ces incorrigibles partisans des anglais?

Oui... Loreque minuit sonnera au clocher vous ser z attaqués, on comple surprendre votre sommeil.

Villebrune jeta les yeux sur sa montre placée comme presse papier au milieu de la carte d'Espagne. Elle marquait minuit moins cinq minutes.

Eh! fit-il, il était temps!
Rassurcz vous. J'ai retardé d'une heure l'horloge de l'église... J'ai la clef... Vous savez que mon frère est sonneur ...

— Migu 1?...

- C'est par loi que j'ai appris, il n'y a qu'un instant, l'attaque qui se prépare, il en est aussi, lui...

- Merci ma belle !... Mais ne me trompes-tu pas? Pourquoi toi, fille d'ennemis, viens tu m'avertir ?... Ne serait-ce point un piège?

Et le front de l'officier se rembrunit.

Une larme noya les grands yeux de jais aux étincelles d'or.

· Oh!... se récria Josefa, la voix mouillée d'én o ion... C'est mal de me dire cela!... Non. Econtez... Vous avez été bon pour moi depuis votre arrivée dans notre paye... J'ai voulu vous sauver en reconnaissance, voilà tout...

Elle le contempla ardemment... Villebrune se sentit enveloppé d'un rayon d'admiration et d'amour.

A son tour, il fut ému...

Il domina ce trouble, et se levant, alla prendre la main de Josefa, puis l'embrassa affectucusement, comme un grand aîné embrasse sa petite sœur.

Elle roagit sous ce simple baiser. Son re-

gard s'irradia.

- Tu es une brave enfant! prononça le lieu e ant de hussards... Je n'oublierai jamais ce que tu fais pour nous... Pars vite, maintenant, qu'on ne te voie pas ici... Je vais donner l'alerte au détachement qui dort dans la grange et organiser la defense...

cean, dont le murmure s'entendait comme pour bercer leurs rêves.

Au moment où ils entraient, la bonne fimme arrivait, portant une lampe et un papier bleu.

- M'sieu Robisquet, v'là une dépêche pour vous. Vous étiez à peine sortis quand elle est venue.

- Une dépêche, fit M^{me} Robisquet, et de

Robi-quet saisit le télégramme et l'ou-

- Ah! mon Dieu! s'écria t-il aussitôt qu'il eut jeté les yeux sur le papier. Ah! la, la! Nous sommes perdus! Notre maison est en flammes!

- En flammes! cria Mm. Robisquet, lui prenant la dépêche. Ah! mon Dieu! c'est affreux! C'est épouvantable!

Ils tournèrent et retournèrent le papier

dans tous les sens... C'était bien pour eux, et le texte du télégramme était clair, clair comme la fatalité.

Il était ainsi conçu :

Venez immédiatement, maison en flam-

Patisseau.

(A suivre.)